

ANNEXE VI

ÉTAT DU PROGRAMME DE RÉFORME DE LA CIB\*

Tâches achevées aux sessions précédentes

- Tâche n° 1 Définir les objectifs à long terme et un plan stratégique pour le développement de la CIB
- Tâche n° 6 Étudier les facteurs ayant une incidence sur le manque de cohérence dans l'application de la CIB et définir des mesures propres à accroître cette cohérence

Tâches nécessitant encore quelques travaux

- Tâche n° 3 Examiner la possibilité d'incorporer des données électroniques pour illustrer le contenu des entrées de la CIB  
(Groupe spécial chargé des définitions – membres : États-Unis d'Amérique, Portugal, Suède, OEB)
- Tâche n° 5 Réexaminer les systèmes hybrides dans la CIB  
(Groupe spécial sur les systèmes hybrides – membres : États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, Suède, OEB)
- Tâche n° 14 Déterminer le contenu le plus approprié du niveau de base de la CIB après sa réforme

Tâches pour lesquelles un travail important reste à faire

- Tâche n° 2 Examiner les principes de révision de la CIB, la procédure de révision et les critères d'acceptation de nouvelles propositions de révision relatives au niveau de base et au niveau plus élevé de la CIB après sa réforme  
[Tâche n° 9]
- Tâche n° 4 Examiner la possibilité de définir des règles applicables au classement multiple dans la CIB et analyser l'incidence que pourraient avoir ces règles sur les règles de classement générales qui figurent dans le Guide d'utilisation de la CIB

---

\* Les groupes spéciaux créés dans le cadre de certaines tâches sont indiqués entre parenthèses.

- Tâche n° 8 Étudier les possibilités de collaboration entre offices dans le domaine du reclassement des dossiers de brevets  
(Groupe spécial chargé de l'enregistrement des données – membres : États-Unis d'Amérique, France, Norvège, Royaume-Uni, OEB)
- Tâche n° 12 Étudier les outils de classement et d'indexation automatiques et mener des projets pilotes sur leur utilisation, notamment pour le reclassement des dossiers de brevets
- Tâche n° 13 Améliorer la formation à l'utilisation de la CIB grâce à des techniques modernes de formation, par exemple, des outils pédagogiques faisant appel à l'informatique et à l'Internet, en tenant compte notamment du principe d'une aide accrue aux pays en développement dans ce domaine
- Tâche n° 15 Étude de la possibilité d'introduire un ensemble de règles simplifiées pour la CIB, notamment une règle de priorité uniforme  
(Groupe spécial chargé des règles – membres : Allemagne, États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, Suède, OEB)
- Tâche n° 16 Étudier les modalités de la réalisation d'une version française du niveau plus élevé de la CIB

Tâches pour lesquelles les travaux n'ont pas encore commencé

- Tâche n° 7 Déterminer la durée la plus indiquée pour les cycles de révision
- Tâche n° 10 Mettre au point une brochure d'information générale du type questions-réponses sur l'application de la CIB

Tâche de caractère permanent

- Tâche n° 11 Établir une collaboration étroite entre le comité et le Comité permanent des techniques de l'information

[Fin de l'annexe VI et du document]